Image not found or type unknown

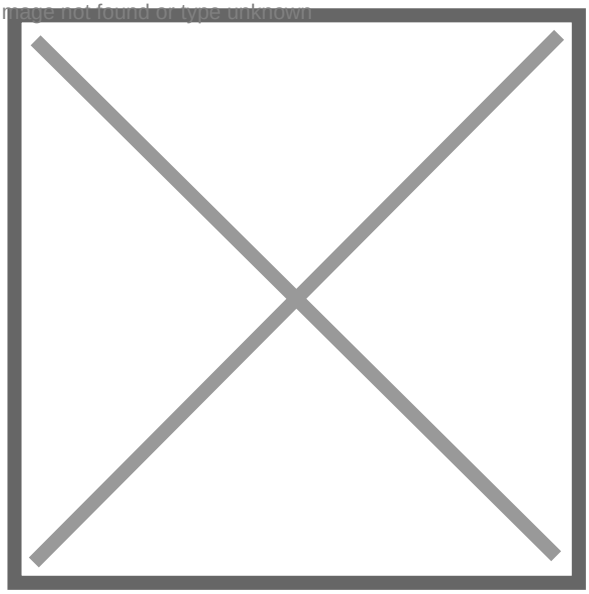

Accident de voiture contre une pelleteuse de la dde33

Par **georges33460**, le **22/02/2011** à **23:52**

Bonjour,
Ma femme à eu un accident de voiture contre une pelleteuse de la direction départementale de gironde. Elle suivait une pelleteuse sur une route départementale. la visibilité n'étant pas suffisante, elle ne pouvait pas doubler. La pelleteuse s'arrête en plein milieu de la route, et du coup ma femme s'arrête aussi. D'un seul coup la pelleteuse recule et ma femme continue de klaxonner sans cesse mais le chauffeur de la pelleteuse percute notre véhicule. Ma femme à eu très peur, car cette pelleteuse était énorme. Elle m'appelle et arrivant sur les lieux, je parle avec le chauffeur qui reconnait qu'il reculait, même s'il me dit que d'après ses collègues (c'est un de ses collègues qui l'a prévenu en faisant des grands signes, sinon, cela aurait pu être dramatique) ma femme était arrêté très prés. Il faut savoir que ses collègues attendaient cet engin, et ensuite ils allaient mettre en place la circulation par alternance, mais cela n'était pas encore le cas, et la circulation se faisait dans les deux sens. je pars avec le véhicule endommagé, pensant que le constat serait rempli sans problème, mais c'était sans compter sur la malhonnêteté du chauffeur, qui reconnait que ma femme était à l'arrêt mais qui n'à pas voulu cocher la case "reculait", et à cocher la case "percutait un véhicule par l'arrière dans le même sens , sur la même file". Nous avons appelé notre assurance qui nous a fait savoir que malgré l'incohérence du constat, il y avait des risques que nous soyons à tords partagés. Nous sommes allés voir la gendarmerie de suite, mais qui nous a indiqué que des lors que le constat était signé , ils ne pouvaient plus intervenir. Nous avons appelé le matin même de l'accident une personne du service technique qui au premier abord, à compris ma femme et n'a pas trop compris le geste du chauffeur, mais quelques temps après, à rappelé ma femme et lui à indiqué que d'après le chauffeur il ne reculait pas, mais en même temps reconnaissait qu'elle était à l'arrêt !!! bref, aujourd'hui, les réparations se sont élevés à 1600 euros, et nous avons une franchise de 330 euros à payer. Notre auto est neuve et nous sommes assurés tous risques, mais il est vraiment injuste et intolérable de payer une franchise alors que ma

femme à été victime d'un chauffeur malhonnête et imprudent, car les lieux n'était même pas sécurisé. Aujourd'hui nous avons écris en AR au directeur technique de DDTM de Gironde, et je pense aussi écrire au président du conseil général de Gironde devant cette injustice.
Que faire ?
Mon assurance (Generali) ne veut pas se battre pour nous, car le pot de fer (administration) contre le pot de terre (nous) , n'était peut-être pas intéressant pour eux.
Nous ne comprenons pas. Le constat est certes pas rempli complètement correctement, mais comme même, les 2 parties ont signés comme quoi l'auto de ma femme était à l'arrêt, et le chauffeur à indiqué qu'il percutait un véhicule .
Pensez-vous que je peux demander un recours auprès du médiateur de la république, puisque le litige est avec un engin de l'administration?
Avons-nous le droit de porter plainte ?

Un véhicule suivait ma femme, et à assisté à cet accident, mais malheureusement, il ne s'est pas arrêté et ma femme n'à pas relevé la plaque d'immatriculation, dans la panique de voir cet engin reculer vers elle.

Que faire devant cet injustice et surtout devant des problèmes de sécurité graves qui pourrait être dramatiques.

Tout aide et conseils judicieux seront les bienvenues.

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés